



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 5 mai 2026 à 20 h 00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Jean
Siège #2 - Mireille Forget
Siège #3 - Jenny Dufour
Siège #4 - Marc-André Dufour
Siège #6 - Alain Bois

Est absent:
Siège #5 - Patrick Hamel

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Véronique Brillant, mairesse. Est aussi présente, Mme Caroline Lizotte à titre de greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2026-05-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et de laisser le point 13. VARIA ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - DEMANDE DE COMMANDITE - LES BOEUFs DE SAINTE-LOUISE
 - 4.2 - DEMANDE DE RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS - 3E RANG OUEST
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 5.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
 - 5.2 - SERVICE INCENDIE
 - 5.2.1 - DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL POUR L'ANNÉE 2026
 - 5.3 - CÈDRE
 - 5.3.1 - PROPOSITION DE COLLABORATION CITOYENNE POUR LA MISE EN VALEUR, L'EMBELLISSEMENT ET L'ENTRETIEN D'ESPACES PUBLICS
 - 5.4 - MARCHÉ AUX CAISSONS
 - 5.5 - BIBLIOTHÈQUE
 - 5.6 - LOISIRS CULTURE ET FAMILLE
 - 5.6.1 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2025
 - 5.7 - AUDIT
 - 5.8 - MRC - RÉUNION DES MAIRES
- 6 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
 - 6.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2026
- 7 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 8 - DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
 - 8.1 - OCTROI DU CONTRAT - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE ELGIN
 - 8.2 - VENTE D'APPAREILS RESPIRATOIRES ET ACQUISITION DE CYLINDRES - SERVICE INCENDIE

- 8.3 - OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES
- 8.4 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION DU BILAN SQUEEP 2025
- 8.5 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE
- 9 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS
 - 9.1 - POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES
- 10 - AVIS DE MOTION, DÉPÔTS ET PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT
- 11 - AFFAIRES COURANTES
 - 11.1 - MOTION DE FÉLICITATIONS À M. LAURENT HARTON
- 12 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 13 - VARIA
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-05-02

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 avril 2026, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparaît au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

4 - CORRESPONDANCE

2026-05-03

4.1 - DEMANDE DE COMMANDITE - LES BOEUFS DE SAINTE-LOUISE

CONSIDÉRANT QU'un groupe d'enfants de Sainte-Louise a exprimé le désir de former une ligue de deck hockey junior;

CONSIDÉRANT QUE leur enthousiasme est réel, des parents bénévoles se sont mobilisés pour les guider et les appuyer dans leurs démarches;

CONSIDÉRANT QUE leur besoin immédiat est d'obtenir des chandails d'équipe à leur effigie et que leur logo a été pensé et dessiné par les jeunes eux-mêmes;

CONSIDÉRANT QUE le 11 avril dernier, ils ont lancé une campagne de financement pour défrayer les coûts de leurs chandails d'équipe et que leurs efforts ont déjà permis d'amasser un montant d'un peu plus de 500.00\$;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des Boeufs de Sainte-Louise aimerait que la Municipalité contribue à hauteur de 50\$ à leur campagne de financement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu:

QUE la Municipalité participe à la campagne de financement des Boeufs de Sainte-Louise pour un montant de cinquante dollars (50.00\$);

QUE les membres du Conseil souligne leurs engagements et leurs efforts.

4.2 - DEMANDE DE RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS - 3E RANG OUEST

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Les travaux de réfection de la route Noël sont débutés.

Les nids-de-poule sont pour la plupart réparés.

Des travaux sur le réseau d'aqueduc sont à prévoir à l'intersection de la rue Principale et de la rue de L'Église afin de réparer une valve qui cause problèmes.

5.2 - SERVICE INCENDIE

2026-05-04

5.2.1 - DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Jean et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, pour l'année 2026, au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet.

5.3 - CÈDRE

2026-05-05

5.3.1 - PROPOSITION DE COLLABORATION CITOYENNE POUR LA MISE EN VALEUR, L'EMBELLISSEMENT ET L'ENTRETIEN D'ESPACES PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Comité en environnement, développement responsable et embellissement (CEDRE) de Sainte-Louise a déposé une proposition de collaboration citoyenne visant la mise en valeur, l'embellissement et l'entretien de certains espaces publics municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition prévoit notamment la réalisation et l'entretien d'aménagements paysagers par l'entremise d'une ressource qualifiée et de bénévoles, sans contribution financière demandée à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer l'esthétique du milieu, favoriser la participation citoyenne et mettre en valeur certains espaces publics sous-utilisés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager les initiatives citoyennes contribuant à l'embellissement et à la qualité de vie du milieu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mireille Forget et unanimement résolu que:

- **QUE** le Conseil municipal de Sainte-Louise accueille favorablement la proposition déposée par le Comité CEDRE de Sainte-Louise concernant la mise en valeur, l'embellissement et l'entretien de certains espaces publics municipaux;

- **QUE** tout aménagement ou intervention sur les terrains municipaux devra préalablement être approuvé par la Municipalité;
- **QUE** la présente résolution ne prévoit aucun engagement financier de la part de la Municipalité.

5.4 - MARCHÉ AUX CAISSONS

5.5 - BIBLIOTHÈQUE

5.6 - LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

Un rappel des activités à venir au cours du moi de mai 2026 est lancé.

5.6.1 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2025

5.7 - AUDIT

M. Alain Bois déclare avoir vérifié l'ensemble des transactions effectuées au cours du mois d'avril avec M. Bruno Jean, le 4 mai 2026, et que les revenus et dépenses sont conformes à la réalité.

5.8 - MRC - RÉUNION DES MAIRES

6 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

2026-05-06

6.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2026

Il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois d'avril 2026 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2026, pour les montants suivants, savoir :

o Comptes payés au cours du mois d'avril 2026:	42 836.17\$
o Comptes à payer pour le mois de mai 2026:	17 482.37\$
o Total des salaires pour le mois de d'avril 2026:	21 527.81\$

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours du mois d'avril 2026 et ceux à payer pour le mois de mai 2026 ont été vérifiés par le Comité d'audit, le 4 mai 2026.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Caroline Lizotte, greffière-trésorière adjointe, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de mai 2026.

Caroline Lizotte

Caroline Lizotte
Greffière-trésorière adjointe

7 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La demande de procéder à l'épandage d'abat poussière plus tôt au printemps est énoncé. Cette même observation avait été soulevé au cours de l'été dernier. À cet effet le contractant a été réservé pour fin mai, début juin.

8 - DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

2026-05-07

8.1 - OCTROI DU CONTRAT - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA ROUTE ELGIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un ponceau sur la route Elgin;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues et analysées par Bouchard Service-Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Michel Gamache & Frères Inc. est conforme et constitue la plus basse soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par ce soumissionnaire est de quatre-vingt-treize mille neuf cent trente-quatre dollars et cinquante-huit cents (93 934,58 \$), taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Bouchard Service-Conseil recommande d'octroyer le contrat à ce soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Jean et unanimement résolu :

- **QUE** le Conseil municipal accorde le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur la route Elgin à Michel Gamache & Frères Inc.;
- **QUE** le montant du contrat est établi à quatre-vingt-treize mille neuf cent trente-quatre dollars et cinquante-huit cents (93 934,58), taxes incluses;
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à ce contrat;
- **QUE** la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

2026-05-08

8.2 - VENTE D'APPAREILS RESPIRATOIRES ET ACQUISITION DE CYLINDRES - SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise souhaite se départir de certains appareils respiratoires autonomes (APRIA), notamment de type Dräger PSS 7000, appartenant au Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Érables, par l'entremise de M. Dominique Chagnon, directeur du service incendie de la MRC de L'Islet, a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Érables offre un montant de dix mille dollars (10 000.00\$) pour l'acquisition desdits appareils;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Érables souhaite quant à elle se départir de huit (8) cylindres 2216 PSI;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise offre un montant de soixante-quinze dollars (75.00\$) par article, savoir un total de six cents dollars (600.00\$) pour l'acquisition desdits cylindres;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu que le montant de l'achat des cylindres sera déduit du produit de la vente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jenny Dufour et unanimement résolu :

- **QUE** le Conseil municipal autorise la vente des appareils respiratoires autonomes (APRIA) à la MRC des Érables pour un montant de dix mille dollars (10 000.00\$);
- **QUE** le Conseil municipal autorise l'acquisition de huit (8) cylindres 2216 PSI pour un montant total de six cents dollars (600.00\$);
- **QUE** le montant de l'acquisition soit déduit du produit de la vente, pour un montant net à recevoir de neuf mille quatre cents dollars (9 400.00\$);
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la vente et à l'achat des appareils et cylindres.

2026-05-09

8.3 - OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise souhaite procéder à l'achat de six (6) appareils respiratoires de type APRIA G1XR;

CONSIDÉRANT QUE l'achat vise à remplacer les appareils respiratoires dégradés et incompatibles avec les équipements partenaires actuels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté, M. Dominique Chagnon, directeur du service incendie de la MRC de L'Islet, pour procéder aux demandes de soumissions et à la vérification de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Aéro-Feu est conforme et constitue la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT QUE le montant avant taxe d'un (1) ensemble APRIA est de douze mille deux cent treize dollars (12 213.00\$) et comprend un (1) APRIA G1XR, une (1) pièce faciale et deux (2) cylindres d'air respirable de 4 500 PSI;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter un (1) chargeur intelligent au montant de huit cent cinquante-huit dollars (858.00\$) et deux (2) batteries rechargeables au coût unitaire de quatre cent soixante-huit dollars (468.00\$), le tout avant taxe;

CONSIDÉRANT QUE la commande sera effectuée par M. Chagnon pour et au nom de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu :

- **QUE** le Conseil municipal accepte la soumission de Aéro-Feu, étant la plus basse conforme;
- **QUE** la Municipalité procède à l'achat de six (6) ensembles APRIA G1XR au coût unitaire de douze mille deux cent treize dollars (12 213.00\$), deux (2) batteries rechargeables au coût unitaire de quatre cent soixante-huit dollars (468.00\$) et un (1) chargeur intelligent au montant de huit cent cinquante-huit dollars (858.00\$) pour un montant total de soixante-quinze mille soixante-douze dollars (75 072.00\$), plus les taxes applicables;
- **QUE** M. Dominique Chagnon, directeur du service incendie de la MRC de L'Islet, soit mandaté pour procéder à la commande desdits équipements pour et au nom de la Municipalité.

2026-05-10

8.4 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉALISATION DU BILAN SQEEP 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise doit procéder à la réalisation du bilan de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau a déposé une offre de services professionnels pour l'accompagnement complet à la réalisation de ce bilan;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend notamment l'assistance à la collecte des données, la mise en forme des informations, les communications avec le MAMH ainsi que la production du bilan requis;

CONSIDÉRANT QUE le coût forfaitaire de cette offre est de 2 350,00 \$ avant taxes, selon les modalités présentées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Mireille Forget et unanimement résolu :

- **QUE** le Conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Nordikeau, datée du 24 avril 2026, pour l'accompagnement complet à la réalisation du bilan SQEEP 2025;
- **QUE** soit autorisée une dépense de deux mille trois cent cinquante dollars (2 350.00\$) taxes en sus, pour la réalisation de l'accompagnement;
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette offre de services;
- **QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

2026-05-11

8.5 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a transmis à la Municipalité de Sainte-Louise une offre de renouvellement pour le contrat de déneigement et de déglacage de la route de la Station appartenant audit ministère;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat vise l'entretien hivernal de ce tronçon pour une longueur totale de 0,574 km;

CONSIDÉRANT QUE l'entente proposée est d'une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE les périodes applicables sont les suivantes : présaison du 20 octobre au 9 novembre, saison régulière du 10 novembre au 7 avril et post saison du 8 avril au 28 avril;

CONSIDÉRANT QUE le montant total proposé pour l'ensemble du contrat est de vingt-deux mille cinq cents dollars (22 500.00\$), soit quatre mille cinq cents dollars (4 500.00\$) par saison;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit une indexation annuelle basée sur l'indice des prix à la consommation ainsi qu'un ajustement en fonction du prix du carburant diesel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du devis préliminaire et des exigences associées à ce contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Jean et unanimement résolu:

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Louise accepte l'offre du ministère des Transports et de la Mobilité durable relative au contrat de déneigement et de déglacage portant le numéro 6608-26-4984;
- **QUE** la Municipalité s'engage à respecter les conditions prévues au devis et à l'entente;
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à contrat.

9 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS

2026-05-12

9.1 - POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Louise souhaite assurer une gestion efficace, impartiale et transparente des plaintes formulées par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une politique de gestion des plaintes permet d'établir un processus clair et uniforme de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à améliorer la qualité des services municipaux et à assurer un traitement équitable des plaignants;

CONSIDÉRANT QUE cette politique précise les modalités de réception, de traitement et de suivi des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la Politique de gestion des plaintes et en approuvent le contenu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jenny Dufour et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal adopte la Politique de gestion des plaintes telle que déposée;

QUE cette politique entre en vigueur à la date de son adoption.

10 - AVIS DE MOTION, DÉPÔTS ET PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENT

11 - AFFAIRES COURANTES

2026-05-13

11.1 - MOTION DE FÉLICITATIONS À M. LAURENT HARTON

La municipalité de Sainte-Louise est fière de souligner une distinction remarquable au sein de sa communauté.

En effet, Laurent Harton, fils de Jean-Pierre Harton et d'Andréanne Nadeau, résidents de Sainte-Louise, s'est vu décerner la Médaille de la Lieutenant-gouverneure du Québec.

Cette reconnaissance prestigieuse met en lumière son engagement, sa persévérance et son implication, faisant de lui une source d'inspiration pour toute la communauté.

Sainte-Louise peut désormais compter parmi ses paroissiens un jeune citoyen honoré par cette distinction d'envergure.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations et lui souhaitons beaucoup de succès dans la poursuite de ses projets.

Il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu que le Conseil municipal adresse ses félicitations à Laurent Harton pour cet accomplissement.

12 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque personne, siégeant comme élu au sein du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise doit divulguer toute obligation, tout engagement, toute relation ou tout intérêt qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçu comme tel, dans le cadre de ses opérations pour lesquelles il obtient un appui moral ou financier de la part de la Municipalité.

Aucun conflit d'intérêt n'est à déclarer.

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

2026-05-14

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jenny Dufour et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h34.

Véronique Brillant
Véronique Brillant
Mairesse

Caroline Lizotte
Caroline Lizotte
Greffière-trésorière adjointe

Je, soussignée, Véronique Brillant, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Véronique Brillant
Véronique Brillant
Mairesse